



Besançon, le 25/04/2018

## **PROJET D'ACHÈVEMENT DU CONTOURNEMENT DE BESANÇON MISE A 2 X 2 VOIES ENTRE LES « BOULEVARDS » ET « BEURE »**

### **BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE AU 27 NOVEMBRE 2017**

Le bilan de la concertation publique sur le projet d'achèvement du contournement de Besançon a été approuvé le 24 avril 2018 par le Comité de pilotage du projet réunissant, sous la présidence de M. le Préfet du Doubs, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bourgogne Franche-Comté, maître d'ouvrage, et les collectivités partenaires : Ville de Besançon, Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, Conseil Départemental du Doubs, Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et commune de Beure.

Le bilan de la concertation est désormais consultable par tous sur le site Internet de la DREAL : [www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)

#### DES CONTRIBUTIONS RICHES ET ARGUMENTÉES

La concertation publique a mobilisé environ 300 personnes qui ont participé soit à la réunion publique du 9 novembre 2017, soit à l'une des quatre permanences proposées durant la concertation et/ou qui ont exprimé leur avis par courrier ou par courriel. 88 contributions écrites ont été recueillies.

Les membres du Comité de pilotage se sont félicités du climat dans lequel s'est déroulée la concertation et ont mis en exergue la qualité des contributions qui seront très utiles à la poursuite du projet.

#### LES POINTS CLÉS DU BILAN DE LA CONCERTATION ET LA SUITE DES ÉTUDES

Le bilan de la concertation synthétise les expressions recueillies (avis et attentes exprimés par les participants de la concertation) et présente les engagements que prend le maître d'ouvrage et les suites qu'il donne au projet. Les points clés, validés par le Comité de pilotage, sont les suivants :

La poursuite des études se fera sur le parti d'aménagement D qui correspond globalement aux attentes exprimées lors de la concertation et qui apporte le meilleur compromis entre l'écoulement du trafic et les enjeux urbains.

Communiqué de presse

L'étude d'impact à venir permettra d'apporter des réponses aux questions posées lors de la concertation. Elle approfondira de nombreuses thématiques comme les besoins de foncier, les mesures de protection contre le bruit, les effets du projet sur la qualité de l'air, les vibrations, l'activité agricole et les milieux naturels et précisera les mesures à mettre en œuvre.

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte dans la suite des études techniques les points suivants soulevés au cours de la concertation :

- Les variantes possibles à Beure feront l'objet d'une étude complémentaire qui réexaminera leurs capacités à écouler le trafic en toute sécurité et cherchera à en optimiser les coûts. La faisabilité des différentes variantes proposées par les contributeurs de la concertation sera regardée. Dans le cas où la variante 3 serait finalement retenue, les différentes options de desserte et de désenclavement du quartier des Piccotines à Beure devront être étudiées en détail.
- La possibilité de mettre en place un aménagement modes doux en site propre sur l'ensemble de l'itinéraire entre les « Boulevards » et Beure sera étudiée ; les impacts en termes d'acquisitions foncières seront mesurés pour le Chemin des Vallières, où il n'est pas prévu aujourd'hui de site propre pour les modes doux, et ce afin de répondre précisément aux questions des riverains.
- Les études sur une sortie du site de Micropolis vers le Nord et sur une mise à double sens de la rue Blaise-Pascal dans le quartier des Vallières seront poursuivies. La faisabilité technique d'un accès à la ZA Terre Rouge depuis le boulevard Kennedy sera étudiée.
- La possibilité technique d'une desserte modes doux et accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) du site de Micropolis depuis l'avenue François-Mitterrand sera étudiée.

Des concertations spécifiques seront ensuite organisées avec les riverains concernés par les questions de foncier et de protection contre le bruit, la commune et les habitants de Beure sur la variante d'aménagement à Beure et les associations de cyclistes sur les aménagements pertinents pour la voie modes doux.

L'information sur l'avancement des études sera poursuivie sur le site de la DREAL et au moyen de réunions avec les Conseils Consultatifs des Habitants et les associations.

## LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- 2018-2019 : réalisation de l'étude d'impact et approfondissement des études techniques ;
- fin 2019 : lancement de l'enquête d'utilité publique ;
- 2020 : études techniques détaillées et procédures réglementaires, notamment procédure foncière, enquête loi sur l'eau ;
- 2021 : lancement des travaux.

Contact :

Patricia DROZ – 03 81 21 67 18 – 07 61 20 94 79

[patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr](mailto:patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr)